

Publié le 18 octobre 2017.
Dernière modification : 31 mars 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ COMMERCIALE AGRICOLE INDOCHINOISE à Kompong Speu (Cambodge) culture du coton



Coll. Olivier Galand

SOCIÉTÉ COMMERCIALE AGRICOLE INDOCHINOISE
Société anonyme au capital : de 100.000 piastres indochinoises.
divisé en 10.000 actions de 10 piastres chacune

Statuts déposés en l'étude de M^e Gabriel Maurel, notaire à Pnom-Penh

Droit de timbre acquitté par abonnement
VVVVVVV
Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
du 11 mai 1927

Siège social : Pnom-Penh Cambodge (Indochine)

ACTION DE 10 PIASTRES AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : William Rosenthal
Un administrateur (à droite) : Picquot

Société commerciale agricole indochinoise
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 1^{er} mai 1927)

Il vient de se fonder sous ce titre une société anonyme au capital de 100.000 \$. Sièges sociaux à Pnom-Penh. Son objet est :

1° — L'achat en brut de matières premières et leur transformation sur place en produits cotés sur les marchés mondiaux de tous produits indochinois.

2° — L'importation de tous produits intéressant l'Indochine.

3° — La vente tant sur place que partout où il se pourra de tous produits tant locaux, régionaux qu'étrangers ;

4° — La recherche et l'exploitation de mines de toute nature et d'exploitations perlées ;

5° — La plantation, la vente ou l'achat, la préparation et la transformation de tous produits agricoles.

6° — La création de toutes succursales, agences ou sociétés filiales, tant en France que dans ses colonies, protectorats ou mandats ainsi qu'à l'étranger ;

7° — L'acquisition ou la prise à loyer ou l'édification de tous immeubles ou usines, rachat ou la location de tous biens mobiliers ou immobiliers pouvant concourir au développement de l'objet social ;

8° — La participation, sous quelque forme que ce soit de la société, soit au courtage et à la commission, soit par représentation dans toutes les opérations pouvant se rattacher à son objet social, par voie d'apport, de fusion ou par tout autre moyen.

Le capital social fixé à 100.000 \$ en 10.000 actions de 10 \$, sur lesquelles 2.500 attribuées à [M. Reinhorn, commerçant à Paris](#), en rémunération de ses apports, consistant en études diverses, dossiers et procédés de manipulation des matières premières. Les 7.500 actions de surplus sont à souscrire et à libérer en numéraire payable à la souscription.

Revue financière indochinoise.

Société Commerciale Agricole Indo-Chinoise
(*La Journée industrielle*, 31 mai 1927)

Saïgon, 29 mai. — Cette société anonyme nouvelle a son siège à Pnom-Penh (Cambodge). Elle a pour objet l'achat en brut de matières premières et leur transformation sur place en produits cotés sur les marchés mondiaux, de tous produits indochinois quelconques ; la recherche d'exploitation de mines de toute nature et d'exploitations perlées ; la plantation, la vente ou l'achat, la préparation et la transformation de tous produits agricoles.

Le capital est de 100.000 piastres en actions de 10 piastres, sur lesquelles 2.500 ont été allouées à M. Reinhorn, à Paris, 9, rue de Surène. Il a été créé, en outre, 10.000 parts bénéficiaires, dont 2.000 attribuées à l'apporteur. Le capital pourra être porté à 200.000 piastres.

MM. W. Rosenthal, J. Rosse, E. Heskia, G. Picquot et E. Reinhorn ont été nommés premiers administrateurs.

Nouvelles sociétés indochinoises
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1927)

La Société commerciale agricole indochinoise vient de se créer au capital de 100.000 piastres divisé en 10.000 actions de 10 piastres dont 2.500 ont été attribuées à M. Reinhorn en rémunération de ses apports consistant en études, dossiers et procédés de manipulation de matières premières.

La société a pour but : l'import, l'export, la recherche de mines, la création de plantations, l'acquisition d'immeubles, etc.

Il est créé 10.000 parts dont 6.000 sont attribuées aux actionnaires à raison de 4 parts par 5 actions. M. Reinhorn reçoit 2.000 parts et le conseil autant.

Siège social : Phnom-Penh.

Le conseil est autorisé à porter le capital à 200.000 piastres. La moitié des augmentations sera réservée aux actionnaires, un quart aux porteurs de parts et un quart aux souscripteurs originaires.

Les actions ont droit à un dividende non cumulatif de 8 %, les parts à 20 % du solde.

Premiers administrateurs nommés pour six ans : MM. W. Rosenthal, J. Rosse, E. Heskia, G. Picquot et E. Reinhorn.

(*Bulletin administratif du Cambodge*, juillet 1927, p. 842)

Par arrêté du résup. du 7 juillet 1927 :

La Société commerciale agricole indochinoise à Phnom-Penh est autorisée à installer des ateliers nécessaires à la préparation des peaux arseniquées sur les lots n° 16, 17 et 18 du plan 24 de Chak Angré (4^e quartier) dont elle s'est rendue acquéreur.

.....

RÉSIDENCE E KOMPONG-SPEU
AVIS DE DEMANDE DE CONCESSION D'UN TERRAIN DOMANIAL RURAL
(*Bulletin administratif du Cambodge*, juillet 1927, p. 928)

800 ha au khum de O, khand de Phnôm-Sruoch, résidence de Kompong-Speu
Société commerciale agricole indochinoise, Phnom-Penh, 8, bd Doudart-de-Lagrée.

(*Bulletin administratif du Cambodge*, janvier 1928, p. 36)

La Société commerciale agricole indochinois est autorisée à installer sur le Bassac, à hauteur des lots n° 16, 17 et 18, un appontement flottant à usage de hangar-atelier d'une longueur de 6 mètres et d'une largeur de 5 m. 28, conforme aux indications du plan approuvé joint à la présente décision.

Elle est autorisée, en outre, à exécuter sur la berge du Bassac les travaux destinés à permettre l'accès de cet appontement.

Ces travaux devront avoir un caractère provisoire et ne devront pas occuper une longueur de berge supérieure au front de l'appontement de lui-même.

La Société commerciale agricole indochinoise paiera au Budget urbain de Phnôm-Penh, pour l'occupation du fleuve et de la berge, une redevance annuelle de 50 piastres.

La présente autorisation est accordée à titre précaire ; elle est révocable, sans indemnité, au gré de l'Administration.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mars 1928)

La Société commerciale agricole indochinoise va introduire en Bourse ses 1.000 actions de 10 piastres.

(*Bulletin administratif du Cambodge*, juin 1928, p. 811)

Par arrêté du résup. du 15 juin 1928 :

Il est fait concession provisoire à la Société commerciale agricole indochinoise, à Phnom-Penh, d'un terrain domanial rural, d'une superficie approximative de 807 ha, sis au khum de O, khand de Phnôm-Sruoch, résidence de Kompong-Speu, tel qu'il est défini et délimité au plan annexé au cahier des charges approuvé le 11 février 1928.

Cette concession est faite dans les conditions et sous les réserves du dit cahier des charges.

La colonisation au Cambodge
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 janvier 1929)

D'un rapport officiel, nous extrayons les très intéressants renseignements suivants :

La colonisation européenne s'intéresse plus particulièrement, au Cambodge, à l'exploitation de l'hévéa (région de Kompong-Cham, Kompong-Thom et Kratié) et à la culture du paddy (Soairieng, Battambang, Prey-Veng).

Un terrain de 807 hectares a toutefois été adjugé dans la province de Kompong Speu à une société qui compte y établir une plantation de coton.

[Il s'agit de la Compagnie commerciale agricole indochinoise à qui l'on a vendu à raison de 15 piastres l'hectare un terrain qui n'en vaut pas 10 ; d'ailleurs, eu égard à l'intéressante tentative de cette société, ce terrain eût dû lui être cédé gratuitement.]

.....

Électeurs français
de la Chambre mixte de commerce et d'agriculture
du Cambodge

Liste 1929
(*Bulletin administratif du Cambodge*, février 1929, 249-257)

Nom, prénoms	Fonction ou qualité	Domicile
--------------	---------------------	----------

Lecerf (Édouard)*	Dir. Soc. commerciale agricole indochinoise	Phnôm-Penh
-------------------	---	------------

* Lecerf (Édouard-Julien-Albert) : précédemment commerçant à Vientiane, concessionnaire minier au Laos.

Électeurs au tribunal mixte de commerce
Liste 1930
(*Bulletin administratif du Cambodge*, mars 1930, p. 500-501)

Nom, prénoms	Fonction ou qualité	Domicile
Lecerf (Édouard)	Dir. Soc. commerciale agricole indochinoise	Phnôm-Penh

Électeurs français
de la Chambre mixte de commerce et d'agriculture du Cambodge
(*Bulletin administratif du Cambodge*, décembre 1930, p. 1941-1947)

Nom, prénoms	Fonction ou qualité	Domicile
Lecerf (Édouard)	Dir. Soc. commerciale agricole indochinoise	Phnôm-Penh

(*Bulletin administratif du Cambodge*, mars 1933, p. 378)

M. Marcel Boblet, président de la Soc. d'études pour les cuirs d'Indochine, est substitué, purement et simplement, dans les droits de M. Lecerf, représentant de la Société commerciale agricole indochinoise, sur les lots 16-17-18 du village de Chak-Angré, 4^e quartier, qu'il a acquis à la suite d'une vente aux enchères publiques le 28 juin 1927.

.....

CAMBODGE
La commission municipale de Phnom-Penh
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 avril 1933)

La nouvelle commission municipale de Phnom-Penh qui siègera en 1933, 34 et 35, comprend : ... M. Lecerf, commerçant...